

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

CAHORS ET DÉP. : — 3 mois, 5 fr. ; 6 mois, 9 fr. ; Un an, 16 fr.
HORS DU DÉP. : — » 6 » 11 » 20

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 cent. à chaque demande de changement d'adresse.

CAHORS : A. LAYTOU, Directeur, rue Valentré.
PARIS : HAVAS et Co, 8, place de la Bourse.

On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on ne renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent
RÉCLAMES..... 50

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Chemins de fer d'Orléans. — Service d'Hiver.

Arrivées à CAHORS		Départs de CAHORS		Arrivées à					
11 h. 16 ^m matin.	4 h. 40 ^m matin.	6 h. 45 ^m matin.	7 h. 17 ^m matin.	AGEN	BERGERAC	BORDEAUX	PÉRIGUEUX	PARIS	
5 h. » soir.	1 » 00 » soir.	2 » 41 » soir.	3 » 52 » soir.	4 » 18 » soir.	5 h. 20 ^m soir.	11 h. 42 matin.	9 h. 52 ^m matin.	12 h. 51 ^m matin.	
10 h 24 »	5 » 45 » »	7 » 59 » »	9 » 22 » »	9 » 41 » »	—	8 h. 8 ^m soir.	5 » 52 ^m soir.	4 » 39 ^m »	
Train de marchandises facultatif : Départ de Cahors — 5 h. « ^m matin. Arrivée à Cahors — 8 h. 56 ^m soir.				Train de foire. Départ de Libos. — 7 h. 10 ^m matin. Arrivée à Cahors. — 9 h. 15 ^m matin.					

Cahors, 20 Mai.

Le Journal du Lot a donné les nouvelles de la Chambre, samedi, jusqu'à l'heure où il a mis sous presse. Nos abonnés peuvent voir par là que nous ne reculons devant aucun effort pour qu'ils soient renseignés 24 heures et quelquefois 48 heures avant l'arrivée des journaux de Paris.

On lira plus bas le résumé de la discussion de la Chambre dans cette séance de samedi. Un article 9 quelconque a été voté. Ce n'est pas celui de la Commission, ce n'est pas celui du Gouvernement. Plusieurs fois la Commission a décidé le lendemain le contraire de la veille, et, à son tour, le Gouvernement a modifié ses résolutions. On a vu se produire un gâchis tellement inouï et tellement grotesque que les amis du ministère sont les premiers à se voir obligés de le reconnaître.

Voici ce que nous lisons dans l'un de ces journaux : « La partie la plus contestée de l'article 9, celle où il est question de la présence du commissaire de police, dont l'ombre même inquiète les intransigeants de la Chambre, a réuni 264 voix contre 223. Mais ce qui a été plus significatif, c'est l'embarras de la Commission abandonnant sa résolution ; son rapporteur contatant à la tribune un accord avec le gouvernement, qui n'existait pas, et faisant connaître inexactement les décisions de la majorité ; enfin, le président de la Commission forcé d'intervenir et de parler à côté de M. Henri Giraud pour dire absolument le contraire. »

C'est du joli !...
Tel est le spectacle que la république radicale offre à la France et à l'Europe.

M. Lepère, ministre de l'intérieur, a donné sa démission. Par ce temps de Jules Ferry et de Cazot, c'est une perte ; car en réalité M. Lepère, quoique pas fort, était un excellent homme. On l'a trouvé, paraît-il, insuffisant. Le reproche est curieux, quand on pense à la composition ministérielle. Mais que voulez-vous ? Les tristes collègues de M. Lepère et les médiocrités de la Chambre n'aboutissent qu'à de misérables questions de personnes. Quand ils ne s'en prennent pas aux congrégations, c'est contre eux-mêmes qu'ils se tournent. M. Lepère a douloureusement avoué qu'il ne se sentait plus soutenu par ses amis. Il devait s'y attendre : les autres veulent arriver à leur tour. Personne ne prendra le deuil à Cahors et ailleurs.

Cela devait arriver, et cela arrive à point. Les radicaux avancés qui suivent à la Chambre

la politique de MM. Clémenceau, Louis Blanc, Madier de Montjau, Barodet, Laisant, Lockroy, Floquet, etc., accusent M. Gambetta.... de n'être qu'un jésuite déguisé. A leurs yeux, l'article 7 et les décrets du 29 mars ne sont qu'une façon détournée pour M. Gambetta de cacher qu'il est le représentant du supérieur général des Jésuites à Rome, le R. P. Beck. Le *Petit Parisien*, organe de M. Laisant, se montre l'un des plus acharnés, parmi les journaux démagogiques, à publier cette importante découverte.

Les radicaux viennent d'éprouver une émotion qui donne singulièrement à réfléchir aux ministres dont la France est présentement gratifiée.

Au milieu du petit drame comique qui, après tant et tant de modifications de cabinet, a remplacé M. Lepère par M. Constans et M. Constans par M. Fallière, l'Italie a procédé au renouvellement de sa Chambre des députés.

Dissoute subitement, il y a trois semaines, à la demande d'un ministre de gauche très avancé, la Chambre des députés de Rome a comparu devant les électeurs.

Il a suffi de quelques jours, malgré la précipitation ministérielle, pour que la droite ait à peu près doublé le nombre de ses membres, et que les radicaux les plus exaltés soient restés sur le carreau. La majorité n'appartient pas encore à la droite, mais le mouvement est lancé, et une nouvelle dissolution, considérée comme inévitable dans un délai assez prochain, amènera facilement son triomphe.

Tel est le résultat de la politique des violents, des casse-cou et des énergumènes.

Le *Journal des Débats* et la *République française* ont surtout compris la gravité de ce fait. Leurs articles discrets sont pleins d'allusions et de sous-entendus. Ils n'osent pas avouer ; mais ils redoutent et prévoient que pareille chose arrivera à la Chambre des députés française.

Ils ont bien raison d'avoir cette crainte. Une Chambre qui n'a su en réalité qu'invalider, révoquer et crier contre la liberté religieuse est absolument perdue.

En ce qui nous regarde dans le Lot, si nous avons pu conserver une incertitude quelconque sur les conséquences du spectacle auquel nous assistons, les ardeurs révolutionnaires et anti-libérales des Conseils municipaux de Cahors, Figeac et Souillac suffiraient pour nous garantir que l'immense majorité de notre département s'éloigne et s'éloignera de plus en plus du radicalisme.

Malheureusement, beaucoup de gens confondent le radicalisme et la république. On a beau indiquer la différence entre les deux systèmes et les deux idées. C'est la Républi-

que elle-même qu'on rend généralement responsable des violences et des excentricités d'une minorité d'incapables.

On télégraphie de Londres au Temps :

Londres, 18 mai.

M. Léon Say part pour Paris. Les négociations du traité de commerce rencontrent de grandes difficultés, car M. Gladstone refuse d'abaisser les droits sur les vins. Il est possible, par conséquent, que la mission de M. Léon Say soit abrégée.

Ceci veut dire (*traduction libre*) que M. Léon Say est mandé à Paris par la gauche du Sénat, pour être son candidat à la présidence en remplacement de M. Martel, contre M. Jules Simon.

Mais véritablement il est impossible d'être plus maladroit et de mieux montrer la ficelle que le correspondant du *Temps*.

Comment ! les négociations marchent mal, et M. Léon Say s'en va au lieu de rester pour les faire bien marcher ? — M. Gladstone refuse d'abaisser les droits sur les vins, et, au lieu de continuer à défendre les intérêts de la Gironde, du Lot, de la Bourgogne, etc., M. Léon Say juge convenable de rentrer vite à Paris ?

Allons, messieurs les financiers, vos ruses sont cousues de fil blanc, et vous tremblez de voir M. Jules Simon élu.

Il est à désirer que M. Léon Say ne se prête pas à cette comédie.

Nous reproduisons le discours prononcé à Saint-Maixent, par le général marquis de Gallifet, prince de Martigny. Il y a longtemps que l'on connaît les relations suivies de M. le marquis de Gallifet et de M. Gambetta. Il y a longtemps également qu'on suppose que, dans la pensée de M. Gambetta, le futur président de la République est M. le marquis de Gallifet. On assure, en attendant, que le brave général, connu par ses alliances légitimistes et par ses services comme colonel des guides sous Napoléon III, sera nommé prochainement commandant général de l'armée de Paris :

Retenu à Paris par le service de la République, le ministre de la guerre m'a fait l'honneur de me désigner pour le remplacer au milieu de vous. Des voix plus éloquentes vous ont raconté la vie du colonel Denfert-Rochereau.

Ne voyez donc en moi qu'un soldat qui vous parlera d'un soldat dont il envie la rare et bonne fortune. (Applaudissements. — Vive l'armée !)

Dans les derniers mois de l'année 1870, nos armées étaient ou prisonnières ou bloquées par un ennemi qui se croyait arrivé aux termes de ses efforts ; la France ne voulut pas signer une paix honteuse alors qu'il lui restait tant d'enfants résolus à combattre pour elle. Un homme s'inspira de la volonté de tous et fit surgir des armées nouvelles, les pénétra de son ardent patriotisme et sut trouver des chefs dignes de les conduire. (Vive la République ! Vive Gambetta ! Vive Gambetta ! Applaudissements prolongés.)

Voire compatriote Denfert-Rochereau fut l'un de ces chefs : il avait, dans ses veines, du sang de vos ancêtres, ces héroïques habitants du Poitou qui lutèrent si énergiquement pendant le xiv^e siècle contre l'envahisseur, qui était alors, pour la France, l'ennemi héréditaire. Son devoir lui avait été, d'ailleurs, tracé par un autre enfant du Poitou, l'illustre cardinal de Richelieu : « Les fortifications d'une place de guerre, écrivait le cardinal, sont

inutiles, si le gouvernement n'a le cœur aussi fort que ses remparts. » (Applaudissements répétés.)

Cette force du cœur, Denfert l'avait, et il lui suffit de l'avoir pour conserver à la France la citadelle de Belfort. Il sut faire comprendre à ses troupes la grandeur de leur mission et exiger d'elles cette stricte discipline, cette muette obéissance sans laquelle une armée quels que soient les talents de son chef, ne saurait triompher de l'ennemi. Messieurs, j'ai tout lieu d'espérer que vous verrez bientôt commencer cette école de sous-officiers qui ne pouvait pas être mieux placée. (Vive Gallifet ! Vive Antonin Proust !)

Je suis profondément touché des éloges adressés à l'armée. On a parlé de ses devoirs ; elle saura, quelle que soit la mission que lui donne la France, la remplir avec honneur, énergie et dévouement. (Applaudissements.)

S'inspirant des vertus du gouverneur de Belfort, nos jeunes élèves officiers se prépareront par le travail à mériter un jour les honneurs que vous décernez aujourd'hui à Denfert-Rochereau.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 15 mai.

Au début de la séance, le président donne la parole au rapporteur de la commission sur le projet de loi relatif à la liberté de réunion.

M. Giraud rappelle que l'article 9 a été renvoyé à la commission, qui a examiné successivement l'amendement de M. Mareou et celui de M. Gaïneau, ce dernier tendant à la suppression pure et simple de l'article 9. Il dit que la commission a adopté ce dernier amendement et entre dans des explications assez confuses sur la législation antérieure relative au droit de réunion.

Le président invite l'orateur à faire connaître à la Chambre la résolution précise prise par la commission.

M. Giraud prononce quelques mots qui se perdent dans le bruit.

M. Louis Blanc demande la parole pour expliquer ce que M. Giraud est impuissant à faire comprendre.

« La commission, dit-il, a décidé qu'elle ne pouvait accepter la rédaction proposée par le gouvernement et qu'elle concluait à la suppression pure et simple de l'article 9. » (Mouvements divers. — Longue agitation.)

M. Giraud veut reprendre la parole mais sa voix est couverte par les murmures et les protestations de la Chambre.

M. Cazot, garde des sceaux, constate que la Chambre est revenue sur son vote qu'elle avait précédemment émis.

Le gouvernement de la République, dit-il, ne peut pas rester désarmé ; il doit avoir des garanties. Or, ces garanties, le législateur de 1790 et de 1791 les avait trouvées dans les municipalités fortement constituées. Il donne lecture de divers articles de ces lois ainsi que de l'article 9 de la loi du 18 juillet 1837.

Le gouvernement a confiance, lui aussi, dans les municipalités ; mais le législateur de 1837, dans la prévision du cas où un maire ne ferait pas son devoir, décide que le préfet peut agir, soit par lui-même, soit par un délégué qu'il désigne, afin de vaincre la résistance qui lui est opposée. Or, la commission qui voulait bien viser, dans un article de la loi, les lois de 1790-1791, nous a refusé de viser la loi du 18 juillet 1837.

M. Giraud, rapporteur, qui n'a rien compris, constate que le gouvernement accepte l'amendement Mareou. (Rumeurs et protestations.)

Ses observations sont couvertes par des cris nombreux : « Aux voix ! aux voix ! »

Il donne lecture des articles 9 et 15 de la loi de 1837. (Cris : Aux voix ! Tumulte.)

L'orateur explique que l'article 15 de la loi de 1837 donnerait au préfet le droit de dissoudre n'importe quelle réunion.

M. Gaïneau dit que le garde des sceaux a commis une erreur en exprimant l'avis que la suppression de

POÉSIES
PAR
M. LE V^o D'ARMAGNAC
Vol. de 240 pages.
Prix : 1 fr. 50, frais de port en sus.
EN VENTE
CHEZ CRAYSSAC, LIBRAIRE, A CAHORS, RUE DE L'HOTEL-DE-VILLE.

LE JOURNAL DU DIMANCHE
Recueil Littéraire et Illustré

va commencer immédiatement la publication du grand roman : Le DEMI-MONDE SOUS LA TERREUR, par F. DU BOISGODEY, avec illustrations de J. Ferat, et dont nous avons confié la gravure à nos meilleurs Artistes.

Le 43^e volume de cette riche collection vient de paraître. Nous rappelons à nos lecteurs que tous les grands écrivains contemporains ont apporté leur concours au Journal du Dimanche, qui depuis vingt-six ans tient toujours le premier rang parmi les publications illustrées.

Un N^o par semaine, 10 c. avec 16 pages de texte in-4^o et un morceau de musique. — Paris, 10 centimes le numéro. — Départements 14 centimes le numéro. — ABONNEMENTS : Paris, 1 an, 6 fr. — 6 mois 3 fr. Départements : 1 an, 8 francs. — 6 mois, 4 fr. — Pour l'union postale : 1 an 8 fr. 50.

Le volume broché, pour Paris..... 3 fr.
id. par la poste..... 4 fr.

BUREAUX : Place Saint-André-des-Arts, 11, à Paris
Nota. — On s'abonne en envoyant un mandat de poste.

CAFÉ DES GOURMETS

TOUTES
LES BOITES
DOIVENT ÊTRE
SCÉLÉES PAR DEUX BANDES
PORTANT LE NOM :
TREBUCIEN & FILS
Éviter
LES IMITATIONS DU TITRE
OU DE L'ÉTIQUETTE



USINE A VAPEUR 25, COURS SÉVINGENNES, PARIS

PLUS de CHEVAUX COURONNÉS!!! Gratiaison prompt et sans trace des chutes, écorchures, piqûres, dardes, ardeurs, réparation exacte du poil par le Réparateur TRICARD. — Flacons de 2 fr. 50 et 4 fr. 50 avec instruction. Dépôt général : Pharmacie TRICARD, aux Terres, 47, Paris. Éviter la contrefaçon, exiger le Réparateur Tricard. — Se trouve dans les Pharmacies.

20 à 25 % de Revenu par An, payables par Mois
S'adresser à la CAISSE DES REPORTS, 27, rue Richelieu, PARIS.
Résultats des années 1873, 1876, 1877, 1878 et 1879. — Brochure explicative : 60 centimes.
SÉCURITÉ ABSOLUE

EXTRAIT DE SANG

Les Pilules dragéifiées d'extrait de sang de bœuf, de J.-L.-P. Duroy, pharmacien, lauréat de l'Institut, contiennent le fer même du sang, et tous ses autres principes nutritifs, organiques et minéraux concentrés; c'est donc un fortifiant aussi complet que naturel, reconnu par les médecins, supérieur aux ferrugineux ordinaires, au quinquina, à la viande crue, etc. 4 fr. le flacon, 10, rue du Faubourg-Montmartre, Paris.

Dépôt à Cahors, droguerie Vinel.

ANÉMIE, ÉPUISEMENT, PERTES BLANCHES
MALADIES DE LANGUEUR
sont heureusement combattus par le
VIN IODÉ DE MORIDE
Préparé au vieux Malaga. Excellent fortifiant, très agréable au goût, le plus puissant régénérateur du sang connu. Il remplace avec avantage l'HUILE de FOIE de MORUE et l'IODURE de POTASSIUM, dont il n'a pas les inconvénients. On le conseille aussi, avec les Pilules Ferro-Malléiques dans l'Hydropisie. — A PARIS, 34 RUE LA BOUÛRIÈRE, et dans toutes les Pharmacies. — Prix : 4 fr.

A VENDRE
EN BLOC OU A PARCELLES
les Outils et Tours
provenant des ateliers de Serruriers et de Tourneurs, appartenant au Sieur RAMONDOU, serrurier-mécanicien, rue et quai St-Urcisse, à Cahors.

CAISSE GÉNÉRALE DES FAMILLES
C^e d'Assurance sur la vie (fondée en 1858)
Siège social à Paris, rue de la Paix, 4

TIRAGE DE 1880
Il sera procédé le 31 Mai, à 2 heures, au siège social, au tirage des titres d'assurances en cas de décès Mixtes et en cas de vie, à payer par anticipation en 1880.

S'adresser pour les renseignements et souscriptions à l'Agence de la Société Générale, rue Fénelon et à M. PETIT H^o, à Cahors.

BANQUE PARISIENNE
Société Anonyme
Capital 20 millions de francs

7, rue Chauchat, Paris.

Bureaux auxiliaires : (A 41 r. de Rennes / B 10, rde Turbigo)

Le Conseil d'administration à l'honneur d'informer MM. les actionnaires qu'un nouvel acompte de 6 fr. 25 par action sur le dividende en cours, sera payé à partir du 15 mai courant à la caisse sociale contre remise du coupon n^o 3.

Net d'impôt par action nominative, 6,05
au porteur, 5,95

Lire la brochure de Dargent (du Gaulois).
Rente foncière { Cours actuel 600.
Cours justifié 700.
Ses avantages — sa hausse progressive.

Augmentation constante du revenu et du capital.
Rente de l'état et Rente foncière.
Propriété individuelle et propriété collective.
Traité de 200 millions avec le Crédit Foncier.
Résultats de premières acquisitions

En vente : Librairie Lecuir 17 boul. Montmartre, Paris.
Envoi : 30 centimes

AU PREMIER CHEMISIER
E. CRAMANT-MASSIP
CHEMISES INFROISSABLES
Spécialité
De Lingerie pour homme, sur mesure

Seule Maison à Montauban
CHEMISE-BRETELLE SYSTEME BREVETE
Représentée à CAHORS,
par M. DIDES,
Coiffeur parfumeur, 17, Boulevard Sud.

Maladies Secrètes

CAPSULES de RAQUIN
au Baume de COPAHU

EST Imitation ou Contrefaçon
TOUT FLACON QUI
NE PRESENTE PAS
LA SIGNATURE

Les CAPSULES RAQUIN sont les seules capsules au gluten approuvées par l'Académie de Médecine, qui les a déclarées supérieures à toutes les autres préparations de Copahu.

NOTA. — On doit refuser comme étant une imitation frauduleuse tout flacon qui n'est pas conforme au spécimen ci-dessus, ou qui est revêtu d'une étiquette portant le nom « Raquin » précédé de : dit de — système de — procédé de — imitation.

Arêt de la Cour d'Aliz, 20 mars 1879.)
Le flacon de 64 Capsules : 5 fr.
— 40 — 3 fr. 50

DÉPÔT à PARIS, 78 et 80, Faubourg Saint-Denis
ET TOUTES LES PHARMACIES
Où l'on trouve également
LE PAPIER & LE VÉSICATOIRE d'ALBESPEYRES

A VENDRE OU A AFFERMER
UNE BELLE PROPRIÉTÉ
Sise à Bretenoux (LOT)
à proximité de 2 chemins de Fer
20 hectares environ
avec un grand moulin
autrefois minoterie
Revenne 3,000 francs
Toute facilité pour le paiement
S'adresser à M^e Mageyrac, notaire à Beaulieu (Corrèze) ou à l'étude de M^e P. Lestrade à Bretenoux (Lot).

Régisseur On demande un régisseur pour gérer une grande propriété (château, terre près et bois). Logé, chauffé, terrain et par an 4,000 fr. — Ecrire avec timbre et références (sans envoyer les certificats) à M. Bor, 37, boulevard Sébastopol, PARIS.

Le Capital de garantie
DE LA
Société Mutuelle d'Assurances contre l'Incendie
LE LOT
9, rue du Lycée, à Cahors, 9
A été élevé, suivant acte notarié, en date du 28 Février dernier,
AU CHIFFRE IMPORTANT DE
Dix millions

MAISON DES 100,000 PALETOTS
Boulevard Nord, CAHORS

A. PAQUIGNON

MAISON PRINCIPALE A PÉRIGUEUX
rue Taillefer et rue Condé, fondée en 1843.
Admise à l'Exposition Universelle de 1878.

VÊTEMENTS SUR MESURE
HAUTES NOUVEAUTÉS.

HABILLEMENTS CONFECTIONNÉS

RAYON SPÉCIAL DE CHEMISES
Dirigé par un Coupeur spécial breveté s. g. d. g.

Envois sur demande de Marchandises à condition et d'Echantillons, avec indications nécessaires pour prendre mesure soi-même.

La Maison des 100,000 Paletots garantit la qualité de toutes ses Fournitures. Elle échange ou rembourse celles qui ont cessé de plaire.

PRIX FIXE INVARIABLE

Tous les Envois sont faits Franco.

Pharmacie centrale de Cahors.

ESCROUZAILLES
PHARMACIEN
Successeur de VINEL

Dépôt de toutes les spécialités françaises et étrangères
Eaux minérales naturelles de France et de l'étranger.

Spécialité de Bandages, Bas à varices, Ceintures ventrères, Appareils en Caoutchouc et Articles d'allaitement. Irrigateurs - Clysos.

La Pharmacie centrale de Cahors se recommande à sa nombreuse clientèle par la grande attention qu'elle porte dans ses préparations pharmaceutiques, la qualité et la fraîcheur de ses produits, sortant des premières fabriques de France et de l'étranger, la promptitude dans l'exécution et la modicité de ses prix.

Spécialité de Vin de Quinquina ferrugineux au Malaga. — Vin de Quinquina supérieur au Malaga, Madère, Vieux Bordeaux, Vieux Cahors. — Grand choix de Pastilles et Pâtes pectorales, d'un goût exquis et d'une efficacité sûre dans les Rhumes. — Elixir vermifuge Bonafous. — Extrait fluide des trois quinquinas pour préparer soi-même et à l'instant un bon litre de vin de quinquina. — Liqueur de goudron, Eaux de toilette, toniques, hygiéniques. — Sirop pectoral et Pastilles des Châtres, infallibles contre les Rhumes récents ou anciens. Thés et Chocolats variés.

CONSTRUCTION ET RÉPARATION
DE MACHINES DE TOUTE SORTE
LOUIS DEBYSER

Ancien mécanicien de marine, longtemps attaché aux chemins de fer et à de grands établissements industriels en France et en Espagne, se charge de la réparation ou de la construction de toute machine qu'on voudra bien lui confier : machines à vapeur fixes, locomobiles, machines à coudre etc. etc.

Ateliers à Catus.

AVIS

Le public est prévenu que l'établissement d'étuves et de Douches chaudes et froides, fondé par le Docteur Sabatié, Cours Fénelon, à Cahors, est toujours en pleine activité.